

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le
Président
du Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcécia)

Réunion du 22 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente, les Membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 4 décembre 2014.

Etaient présents :

Monsieur **Marcel LECLERCQ**, déléguée représentant la communauté de communes de Frévent ; Messieurs **Claude COQUART**, **Henri BOITEL** et **Serge MAGNIEZ** représentant la communauté de communes vertes collines du Saint Polois ; Monsieur **Serge DE HAUTECLOQUE**, délégué représentant la communauté de communes de Fruges et ses environs ; Monsieur **Christophe COFFRE** délégué représentant la communauté de communes d'Hucqueliers et ses environs ; Messieurs **Daniel FASQUELLE**, **Lucien BONVOISIN** et **Michel SAUVAGE** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale ; Monsieur **Sébastien BETHOUART** délégué représentant la communauté de communes Opale'Sud ; Messieurs **Philippe LEJOSNE**, **Alain CARLIER**, **Bernard BAYOT** et **Jean Claude DARQUE** représentant la communauté de communes 7 vallées Comm ; Messieurs **Bruno ROUSSEL** et **Daniel JUMEZ** représentant la communauté de communes du Montreuillois ; Monsieur **Guy LAMBERT** délégué représentant la communauté de communes de Samer et Desvres.

Absents excusés :

Monsieur **Jean Claude HABERT** représentant la communauté de communes du Pernois ; Monsieur **Marc RICART** représentant la communauté de communes des Vertes Collines du Saint Polois ; Madame **Pierrette DUEZ** représentant la communauté de communes des Deux Sources ; Monsieur **Jean-Claude POURTAU** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

Autres présents :

Monsieur **Jean Charles BRUYELLE**, Président de la Commission Qualité ; Monsieur **Olivier COUSIN** de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Les membres présents représentant 14 voix, le quorum est atteint.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI D'INTENTION)

ETUDE DU PAPI D'INTENTION

Dans le cadre de l'étude relative au PAPI d'INTENTION, il est proposé aux membres de l'assemblée de valider la réalisation d'un groupement de commande Symcécia/DDTM pour le PAPI/PPR permettant de mobiliser les compétences de chacun et de réaliser des économies. Il est également demandé aux membres de l'assemblée d'autoriser Mr le président à signer la convention de groupement de commande.

Schéma du marché :

PHASAGE DES ETUDES PAPI et PPR

PARTIE 1 – PARTIE COMMUNE PAPI ET PPR

Diagnostic territorial

Volet 1 - Diagnostic du fonctionnement du bassin versant et des phénomènes historiques

Volet 2 - Méthode et caractérisation des aléas

Volet 3 - Caractérisation des enjeux

Volet 4 - Évaluation du risque inondation

PARTIE 2 - PAPI

Phase 1 - Stratégie

Phase 2 - Labellisation du PAPI complet

PARTIE 3 – PARTIE PPR

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 - Projet de PPRi

TRANCHE CONDITIONNELLE 2 - Consultation Officielle

TRANCHE CONDITIONNELLE 3 - Enquête publique

PRESTATIONS TRANSVERSALES

TRANCHE CONDITIONNELLE 4 (à bons de commande) :

- Réunions

TRANCHE CONDITIONNELLE 5 (à bons de commande)

- Élaboration de supports de communication

TRANCHE CONDITIONNELLE 6 (à bons de commande)

- Site internet

TRANCHE CONDITIONNELLE 7 (à bons de commande)

- Scénario d'aléa supplémentaire (Pour la partie 1 Volet 2)

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le
Président
du Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcéa)

Réunion du 22 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente, les Membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 4 décembre 2014.

Etaient présents :

Monsieur **Marcel LECLERCQ**, délégué représentant la communauté de communes de Frévent ; Messieurs **Claude COQUART**, **Henri BOITEL** et **Serge MAGNIEZ** représentant la communauté de communes vertes collines du Saint Polois ; Monsieur **Serge DE HAUTECLOQUE**, délégué représentant la communauté de communes de Fruges et ses environs ; Monsieur **Christophe COFFRE** délégué représentant la communauté de communes d'Hucqueliers et ses environs ; Messieurs **Daniel FASQUELLE**, **Lucien BONVOISIN** et **Michel SAUVAGE** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale ; Monsieur **Sébastien BETHOUART** délégué représentant la communauté de communes Opale Sud ; Messieurs **Philippe LEJOSNE**, **Alain CARLIER**, **Bernard BAYOT** et **Jean Claude DARQUE** représentant la communauté de communes 7 vallées Comm ; Messieurs **Bruno ROUSSEL** et **Daniel JUMEZ** représentant la communauté de communes du Montreuillois ; Monsieur **Guy LAMBERT** délégué représentant la communauté de communes de Samer et Desvres.

Absents excusés :

Monsieur **Jean Claude HABERT** représentant la communauté de communes du Pernois ; Monsieur **Marc RICART** représentant la communauté de communes des Vertes Collines du Saint Polois ; Madame **Pierrette DUEZ** représentant la communauté de communes des Deux Sources ; Monsieur **Jean-Claude POURTAU** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

Autres présents :

Monsieur **Jean Charles BRUYELLE**, Président de la Commission Qualité ; Monsieur **Olivier COUSIN** de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Les membres présents représentant 14 voix, le quorum est atteint.

Plan de financement :

		Diagnostic territorial partagé PPR / PAPI Volets 1,2,3,4	
Phase 1	Etat (FPRNM)	50 %	
	SYMCEA	50 %	40%
	Agence de l'Eau Artois-Picardie		40%
	Conseil Régional (*)		20%

Coût estimé phase 1 = 300 000,00 €

		Révision du PPRI Canche et affluents	PAPI Canche
Phase 2	Etat (FPRNM) 100%		Etat (FPRNM) 40%
			SYMCEA 20%
			AEAP 20%
			Conseil Régional 20%

Coût estimé phase 2 = 269 000.00 €

Dans l'attente de la confirmation du financement du Conseil Régional.

VOTE DE L'ASSEMBLEE

Rapport adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le et de la publication et de l'affichage le



Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le
Président
du **Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcóa)**

Réunion du 22 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente, les Membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 4 décembre 2014.

Etaient présents :

Monsieur **Marcel LECLERCQ**, délégué représentant la communauté de communes de Frévent ; Messieurs **Claude COQUART**, **Henri BOITEL** et **Serge MAGNIEZ** représentant la communauté de communes vertes collines du Saint Polois ; Monsieur **Serge DE HAUTECLOQUE**, délégué représentant la communauté de communes de Fruges et ses environs ; Monsieur **Christophe COFFRE** délégué représentant la communauté de communes d'Hucquelières et ses environs ; Messieurs **Daniel FASQUELLE**, **Lucien BONVOISIN** et **Michel SAUVAGE** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale ; Monsieur **Sébastien BETHOUART** délégué représentant la communauté de communes Opale'Sud ; Messieurs **Philippe LEJOSNE**, **Alain CARLIER**, **Bernard BAYOT** et **Jean Claude DARQUE** représentant la communauté de communes 7 vallées Comm ; Messieurs **Bruno ROUSSEL** et **Daniel JUMEZ** représentant la communauté de communes du Montreuillois ; Monsieur **Guy LAMBERT** délégué représentant la communauté de communes de Samer et Desvres.

Absents excusés :

Monsieur **Jean Claude HABERT** représentant la communauté de communes du Pernois ; Monsieur **Marc RICART** représentant la communauté de communes des Vertes Collines du Saint Polois ; Madame **Pierrette DUEZ** représentant la communauté de communes des Deux Sources ; Monsieur **Jean-Claude POURTAU** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

Autres présents :

Monsieur **Jean Charles BRUYELLE**, Président de la Commission Qualité ; Monsieur **Olivier COUSIN** de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Les membres présents représentant 14 voix, le quorum est atteint.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI D'INTENTION)

ETUDE DU PAPI D'INTENTION MEMBRE COMMISSION APPEL D'OFFRE

Il est demandé aux membres de l'assemblée de nommer le suppléant de Mr le Président dans le cadre de la commission d'appel d'offre pour le marché à groupement de commande relatif à l'étude sur le PAPI

Monsieur Philippe LEJOSNE se porte candidat

Vote :

Monsieur Marcel LECLERCQ, a voté Pour
Monsieur Claude COQUART, a voté Pour
Monsieur Henri BOITEL, a voté Pour
Monsieur Serge DE HAUTECLOQUE, a voté Pour
Monsieur Christophe COFFRE, a voté Pour
Monsieur Daniel FASQUELLE, a voté Pour
Monsieur Lucien BONVOISIN, a voté Pour
Monsieur Sébastien BETHOUART, a voté Pour
Monsieur Philippe LEJOSNE, a voté Pour
Monsieur Alain CARLIER, a voté Pour
Monsieur Bernard BAYOT, a voté Pour
Monsieur Bruno ROUSSEL, a voté Pour
Monsieur Daniel JUMEZ, a voté Pour
Monsieur Guy LAMBERT, a voté Pour

Est élu avec 14 voix Pour Mr Philippe LEJOSNE

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le et de la publication et de l'affichage le .

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le
Président
du **Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcécia)**

Réunion du **22 Décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente, les Membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 4 décembre 2014.

Étaient présents :

Monsieur **Marcel LECLERCQ**, délégué représentant la communauté de communes de Frévent ; Messieurs **Claude COQUART**, **Henri BOITEL** et **Serge MAGNIEZ** représentant la communauté de communes vertes collines du Saint Polois ; Monsieur **Serge DE HAUTECLOQUE**, délégué représentant la communauté de communes de Fruges et ses environs ; Monsieur **Christophe COFFRE** délégué représentant la communauté de communes d'Hucquelliers et ses environs ; Messieurs **Daniel FASQUELLE**, **Lucien BONVOISIN** et **Michel SAUVAGE** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale ; Monsieur **Sébastien BETHOUART** délégué représentant la communauté de communes Opale Sud ; Messieurs **Philippe LEJOSNE**, **Alain CARLIER**, **Bernard BAYOT** et **Jean Claude DARQUE** représentant la communauté de communes 7 vallées Comm ; Messieurs **Bruno ROUSSEL** et **Daniel JUMEZ** représentant la communauté de communes du Montreuillois ; Monsieur **Guy LAMBERT** délégué représentant la communauté de communes de Samer et Desvres.

Absents excusés :

Monsieur **Jean Claude HABERT** représentant la communauté de communes du Pernois ; Monsieur **Marc RICART** représentant la communauté de communes des Vertes Collines du Saint Polois ; Madame **Pierrette DUEZ** représentant la communauté de communes des Deux Sources ; Monsieur **Jean-Claude POURTAU** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

Autres présents :

Monsieur **Jean Charles BRUYELLE**, Président de la Commission Qualité ; Monsieur **Olivier COUSIN** de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Les membres présents représentant 14 voix, le quorum est atteint.

COMPETENCE GEMAPI

Il est demandé aux membres de l'assemblée de valider un accord de principe dans le cadre de la compétence GEMAPI.

2 scénarios proposés :

- o 1 : Statu-quo : les EPCI continuent de transférer la GEMA au Symcécia, à la différence que celui-ci devra également intervenir sur les zones humides induisant un besoin en ingénierie complémentaire (un poste) et investissement.
- o 2 : GEMAPI (hors gestion littorale) : les EPCI transfère à un échelon supérieur à l'échelle du bassin soit au Symcécia, la GEMAPI ; la gestion des milieux aquatiques, les inondations et l'érosion seraient de la compétence du Symcécia ; cela induit des transferts de moyens et de personnels affectés actuellement sur ces compétences ; néanmoins, la protection contre la mer qui ne concerne pour le bassin, que la communauté de communes Mer et Terres d'Opale, ne serait pas de la compétence du Symcécia ; la CCMTO pourrait s'appuyer sur un autre opérateur compétent tel que le Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO) qui a déjà plusieurs dossiers ouverts sur ces sujets (profil de baignade, étude du trait de côte,...) sur l'ensemble du littoral Nord-Pas de Calais.

Ce scénario servira de base dans la discussion que souhaite conduire le Président et les Vice-Présidents avec chaque EPCI d'ici l'été 2015.

VOTE DE L'ASSEMBLEE

Les membres de l'assemblée valident le principe du scénario 2 à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le et de la publication et de l'affichage le .


Symcécia
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le
Président
du Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcóa)

Réunion du 22 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente, les Membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 4 décembre 2014.

Etaient présents :

Monsieur **Marcel LECLERCQ**, déléguée représentant la communauté de communes de Frévent ; Messieurs **Claude COQUART**, **Henri BOITEL** et **Serge MAGNIEZ** représentant la communauté de communes vertes collines du Saint Polois ; Monsieur **Serge DE HAUTECLOQUE**, délégué représentant la communauté de communes de Fruges et ses environs ; Monsieur **Christophe COFFRE** délégué représentant la communauté de communes d'Hucqueliers et ses environs ; Messieurs **Daniel FASQUELLE**, **Lucien BONVOISIN** et **Michel SAUVAGE** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale ; Monsieur **Sébastien BETHOUART** délégué représentant la communauté de communes Opale Sud ; Messieurs **Philippe LEJOSNE**, **Alain CARLIER**, **Bernard BAYOT** et **Jean Claude DARQUE** représentant la communauté de communes 7 vallées Comm ; Messieurs **Bruno ROUSSEL** et **Daniel JUMEZ** représentant la communauté de communes du Montreuillois ; Monsieur **Guy LAMBERT** délégué représentant la communauté de communes de Samer et Desvres.

Absents excusés :

Monsieur **Jean Claude HABERT** représentant la communauté de communes du Pernois ; Monsieur **Marc RICART** représentant la communauté de communes des Vertes Collines du Saint Polois ; Madame **Pierrette DUEZ** représentant la communauté de communes des Deux Sources ; Monsieur **Jean-Claude POURTAU** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

Autres présents :

Monsieur **Jean Charles BRUYELLE**, Président de la Commission Qualité ; Monsieur **Olivier COUSIN** de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Les membres présents représentant 14 voix, le quorum est atteint.

LIGNE CREDIT DE TRESORERIE

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser Mr le Président à signer la convention de ligne de crédit de trésorerie avec le Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 45 000.00 € au taux Euribor 3 mois moyenne majoré d'une marge fixe de 0.65 % et ceci pour une durée maximal de un an.

VOTE DE L'ASSEMBLEE

Rapport adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le et de la publication et de l'affichage le

Symcóa
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le
Président
du Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcóa)

Réunion du 22 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente, les Membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 4 décembre 2014.

Etaient présents :

Monsieur **Marcel LECLERCQ**, délégué représentant la communauté de communes de Frévent ; Messieurs **Claude COQUART**, **Henri BOITEL** et **Serge MAGNIEZ** représentant la communauté de communes vertes collines du Saint Polois ; Monsieur **Serge DE HAUTECLOQUE**, délégué représentant la communauté de communes de Fruges et ses environs ; Monsieur **Christophe COFFRE** délégué représentant la communauté de communes d'Hucqueliers et ses environs ; Messieurs **Daniel FASQUELLE**, **Lucien BONVOISIN** et **Michel SAUVAGE** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale ; Monsieur **Sébastien BETHOUART** délégué représentant la communauté de communes Opale'Sud ; Messieurs **Philippe LEJOSNE**, **Alain CARLIER**, **Bernard BAYOT** et **Jean Claude DARQUE** représentant la communauté de communes 7 vallées Comm ; Messieurs **Bruno ROUSSEL** et **Daniel JUMEZ** représentant la communauté de communes du Montreuillois ; Monsieur **Guy LAMBERT** délégué représentant la communauté de communes de Samer et Desvres.

Absents excusés :

Monsieur **Jean Claude HABERT** représentant la communauté de communes du Pernois ; Monsieur **Marc RICART** représentant la communauté de communes des Vertes Collines du Saint Polois ; Madame **Pierrette DUEZ** représentant la communauté de communes des Deux Sources ; Monsieur **Jean-Claude POURTAU** représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

Autres présents :

Monsieur **Jean Charles BRUYELLE**, Président de la Commission Qualité ; Monsieur **Olivier COUSIN** de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Les membres présents représentant 14 voix, le quorum est atteint.

UTILISATION VEHICULE DE SERVICE

Pour faire suite à la décision du 11 décembre 2012 relative à l'utilisation du véhicule de service par Madame la Directrice, il est proposé de modifier le versement de la contribution par un prélèvement mensuel sur le bulletin de salaire dans le cadre d'un avantage en nature à hauteur de 70.00€.

VOTE DE L'ASSEMBLEE

Rapport adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le et de la publication et de l'affichage le

Symcóa
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents